

Blatte, et bally d'Annonay. Les libertés accordées par les anciens seigneurs sont un des plus grands biens, et Monseigneur est prié de les confirmer, comme le vray moyen de repeupler la ville, après ses pertes, et de faire reflourir le commerce. »

Le duc de Ventadour, faisant droit à cette requête, confirma les libertés et franchises d'Annonay. Il fit encore d'autres concessions aux habitants, en vue de l'établissement d'un collège; mais sa mort, survenue l'année suivante, en empêcha la réalisation.

La fin du Livre-Raison d'Achille est consacrée à ses affaires domestiques, et le fond religieux de son esprit continue de s'y manifester hautement. En tête d'un chapitre intitulé : *Diuires ou Mémoires journaliers*, se trouve cette maxime :

Dante Deo, virtus, gratia, fama venit.

En mentionnant son départ, à la date du 24 septembre 1580, de la maison de Jarnieu, où il avait reçu l'hospitalité pendant plusieurs années, et son installation dans sa nouvelle maison achetée à André de Cussonnel, écuyer, il ajoute :

Quod, Christo auspice et favente, faustum sit.

En notant les baptêmes où il a été parrain, il fait des vœux pour le nouveau-né :

Dieu le face croistre sous la faveur de ses saintes graces et bénédictions !

Ou bien :

Dieu veulhe prolonger ses jours en longue et heureuse vieillesse et les bénisse de toutes ses saintes grâces.

*
* *

Achille devait être un jurisconsulte fort couru et, de plus, un administrateur habile de sa fortune, car il fait chaque année de nombreuses acquisitions de terres ou rentes foncières. Il avait acheté, dès l'année 1571, la moitié du domaine de la Lombardière, qui lui